

Lutte contre le tabagisme

Voici comment l'industrie du tabac profite des avantages de l'Etat

L'industrie du tabac profite des avantages de l'Etat aux entreprises dans le cadre de la lutte contre la covid-19. C'est ce qu'affirme une étude menée sur un mois par Dr Boli Francis, Président de l'ONG Ecole Sans Tabac = Vie Ecolo (ESTAB), au cours d'une conférence de presse, vendredi dernier, au siège de l'Ong Clucod de Tall Lacina.

Selon Dr. Boli, « au lendemain de la crise à coronavirus, le gouvernement ivoirien a mis en place un appui dit Fonds de Soutien aux Grandes Entreprises impactées par la Covid-19 (FSGE-COVID-19). L'éligibilité de l'industrie du tabac à ce fonds pourrait lui permettre de bénéficier de subvention de l'Etat, ce qui est interdit ». Il a révélé qu'« eu égard à la situation sanitaire à Covid 19, la CGECI (faitière des entreprises ivoiriennes dont l'industrie du tabac est membre, ndr) a demandé des faveurs à la Direction Générale des Impôts ». Il s'agit notamment, de la suspension de la hausse des taxes. Or, selon la législation en vigueur dans l'espace de l'Union économique et mo-



Dr Boli Francis, Président de l'ONG Ecole Sans Tabac = Vie Ecolo (ESTAB).

nétaire ouest africaine (Uemoa) dont fait partie la Côte d'Ivoire, le droit de douane obligatoire sur le tabac et ses dérivés varie entre 15 et 45%.

En 2018, explique l'auteur de l'étude, la CGECI avait obtenu de l'Etat une très faible (35 à 36%) augmentation du droit d'accise sur le tabac au lieu de 38% comme cela

devrait être, à la suite de la protestation des entreprises sur l'annexe fiscale. Pour Dr. Boli, pour l'annexe fiscale 2021 en cours de discussion, il n'est pas à exclure que l'industrie du tabac à travers la CGECI « dont elle est un membre important » obtienne une « suspension de la hausse de droits d'accises applicables aux produits du

tabac ».

« L'industrie du tabac ne doit pas bénéficier de la baisse ou de la suspension des droits d'accise sur le tabac. C'est une forme d'ingérence », a-t-il dénoncé. De son côté, Tall Lacina, présent à la conférence de presse, a au contraire, souhaité que l'Etat « augmente les taxes sur les produits

du tabac puisque l'Etat est à la recherche de ressources. Ce sera conforme à la loi contre le tabac dont la Côte d'Ivoire s'est récemment dotée ».

Selon la boîte à outil de l'économie de la fiscalité du tabac, produit en 2019 par la Banque Mondiale, la hausse des droits d'accise sur le tabac se justifie par « les risques que le tabagisme et l'exposition à la fumée du tabac posent pour la santé ».

« Si l'on tient compte de la forte progressivité des avantages pour la santé et des autres avantages – notamment la diminution des risques de crise financière dues à des maladies graves ou des décès prématurés dans les ménages – l'augmentation des taxes sur le tabac est une mesure progressiste (Banque mondiale 2017, Chapitre 6) », développe le document de la Banque Mondiale.

« En outre, poursuit la boîte à outil, les pouvoirs publics peuvent accroître la progressivité de l'augmentation des taxes sur le tabac en allouant une partie des recettes supplémentaires ainsi générées aux programmes de réduc-

tion de la pauvreté et autres programmes en faveur des plus pauvres (Önder et Yürelki 2014) (voir l'annexe M pour une étude de cas aux Philippines) ».

C'est pourquoi, Dr. Boli a appelé à la mobilisation de la société civile pour faire en sorte que la prochaine annexe fiscale ne soit pas à l'avantage de l'industrie du tabac, comme la Côte d'Ivoire s'y est engagé dans les accords internationaux qu'elle a signés.

Avant cela, la première partie de l'étude a montré le traitement de l'information « concernant la corrélation entre le tabagisme et la COVID-19 dans la presse nationale ».

De façon générale, « il ressort deux grandes orientations : la première a tendance à présenter l'impact négatif du tabagisme sur l'évolution de la maladie à coronavirus pendant que la seconde est orientée vers la tendance où le tabac est vu comme remède à la Covid-19 », a souligné le conférencier.

Coulibaly Zié Oumar